



046841/EU XXIV.GP
Eingelangt am 02/03/11

CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



5888/1/11 REV 1

(OR. en)

PRESSE 16

PR CO 4

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3065^{ème} session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 31 janvier 2011

Présidente

Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a discuté de l'**Égypte** et a adopté des conclusions dans lesquelles il est conscient des aspirations démocratiques légitimes de la population égyptienne et il invite les autorités égyptiennes à s'engager dans une transition sans heurt afin de permettre un véritable processus de réforme démocratique qui ouvrira la voie à des élections libres et régulières.*

*Le Conseil a également discuté des événements en **Tunisie** et a adopté des conclusions indiquant que l'UE est prête à appuyer la transition démocratique, en particulier la préparation des élections. Il a également adopté des mesures restrictives gelant les avoirs de personnes qui ont détourné des fonds publics tunisiens.*

*Le Conseil a eu un échange de vues sur la **Biélorussie** et a adopté des conclusions dans lesquelles il déplore les fraudes commises lors du scrutin présidentiel en décembre 2010 et la répression violente qui a suivi et il demande que toutes les personnes détenues pour des raisons politiques à la suite du scrutin soient libérées. Il a imposé une interdiction de visa et un gel des avoirs à l'encontre des responsables, y compris le président Loukachenko.*

*Le Conseil a brièvement discuté de la **Côte d'Ivoire** et a adopté des conclusions dans lesquelles il confirme le soutien de l'UE au président Ouattara et il mentionne les sanctions ciblées que l'UE impose à l'ancien président Gbagbo et à ses partisans, et qui ont été étendues ce jour.*

*Le Conseil a décidé d'ouvrir des consultations avec la **Guinée-Bissau** en application de l'article 96 de l'accord de Cotonou à la lumière des événements récents.*

*Le Conseil a adopté des conclusions sur le **Soudan**, le **Sahel** et le **Liban**.*

*Au cours du diner, la Haute Représentante a mené une discussion sur les relations de l'UE avec ses partenaires stratégiques et ses objectifs pour la **Russie**. Les ministres ont également examiné la situation au **Proche-Orient** avant la réunion du Quatuor le 5 février et ont évoqué le **Liban**. La Haute Représentante a informé les ministres de la réunion qui a eu lieu récemment à Istanbul avec le négociateur **iranien** du dossier nucléaire .*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	5
 POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT	
Égypte - <i>Conclusions</i>	7
Tunisie - <i>Conclusions</i>	8
Biélorussie - <i>Conclusions</i>	10
Liberté de religion et de conviction	12
Côte d'Ivoire - <i>Conclusions</i>	13
Soudan - <i>Conclusions</i>	15
Sahel - <i>Conclusions</i>	17
Liban - <i>Conclusions</i>	18
Iran	19
Proche-Orient.....	19
Partenaires stratégiques - Russie.....	19
DIVERS	19
Albanie.....	19
Haïti.....	19
Iran - exécution de Mme Zahra Bahrami	19

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AUTRES POINTS APPROUVÉS*POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE*

- Guinée-Bissau - Ouverture de consultations 20
- Rapport sur l'action de l'UE au Pakistan..... 20
- Réexamen de la liste de l'UE des personnes, groupes et entités impliqués dans des actes de terrorisme 20

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

- PSDC - *Conclusions* 21

POLITIQUE COMMERCIALE

- Ouzbékistan - Textiles..... 21

ÉDUCATION

- Participation de la Suisse à des programmes de l'UE 21

PARTICIPANTS

Haut Représentant

Mme Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Belgique:

M. Steven VANACKERE

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et des réformes institutionnelles

Bulgarie:

M. Nickolay MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

République tchèque:

M. Karl SCHWARZENBERG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Danemark:

Mme Lene ESPERSEN

Ministre des affaires étrangères

Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre des affaires étrangères

Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

Irlande:

M. Rory MONTGOMERY

Représentant permanent

Grèce:

Mme Marilisa XENOGIANNAKOPOULOU

Vice-ministre des affaires étrangères

Espagne:

Mme Trinidad JIMENEZ

Ministre des affaires étrangères

France:

Mme Michèle ALLIOT-MARIE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes

Italie:

M. Franco FRATTINI

Ministre des affaires étrangères

Chypre:

M. Markos KYPRIANOU

Ministre des affaires étrangères

Lettonie:

M. Girts Valdis KRISTOVSKIS

Ministre des affaires étrangères

Lituanie:

M. Audronius AŽUBALIS

Ministre des affaires étrangères

Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et de l'immigration

Hongrie:

M. János MARTONYI

Ministre des affaires étrangères

Malte:

M. Tonio BORG

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

Pays-Bas:

M. Uri ROSENTHAL

Ministre des affaires étrangères

Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Ministre fédéral des affaires européennes et internationales

Pologne:

M. Radoslaw SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

Portugal:

M. Luis AMADO

Ministre des affaires étrangères

Roumanie:

M. Teodor BACONSCHI

Ministre des affaires étrangères

Slovénie:

M. Samuel ŽBOGAR

Ministre des affaires étrangères

Slovaquie:

M. Mikulas DZURINDA

Ministre des affaires étrangères

Finlande:

M. Alexander STUBB

Ministre des affaires étrangères

Suède:

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

Royaume-Uni:

M. William HAGUE

Secrétaire d'État chargé des affaires étrangères et du Commonwealth

Commission:

Mme Kristalina GEORGIEVA

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Égypte - Conclusions

Le Conseil a discuté de la situation en Égypte et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil est conscient des aspirations démocratiques et des revendications légitimes de la population égyptienne. Il convient d'y prêter toute l'attention requise et d'y répondre par des mesures immédiates, concrètes et décisives.
2. Le Conseil déplore les très nombreuses pertes en vies humaines qui se sont produites lors des manifestations en Égypte au cours des derniers jours. Il note également avec une vive inquiétude le nombre élevé de personnes blessées et arrêtées ainsi que le recours à la violence. Le Conseil appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute nouvelle violence. Il exhorte les autorités égyptiennes à libérer immédiatement tous les manifestants pacifiques qui sont encore détenus. Il les engage en outre à rétablir sans délai tous les réseaux de communication et à garantir un accès sans entrave à l'ensemble des médias, y compris à l'internet.
3. Le Conseil demande aux autorités égyptiennes de respecter et de protéger les droits de l'homme, y compris la liberté de réunion et d'expression, et de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de l'ensemble des citoyens et de leurs biens, ainsi que pour protéger l'héritage culturel. Il appelle à un arrêt immédiat des pillages.
4. Le Conseil engage les autorités à rechercher une issue pacifique et constructive, fondée sur un dialogue sérieux et ouvert avec l'ensemble des forces politiques qui sont prêtes à se conformer aux normes démocratiques, ainsi qu'avec la société civile.
5. Le Conseil invite les autorités égyptiennes à s'engager dans une transition sans heurt, en mettant en place un gouvernement ayant une large assise afin de permettre un véritable processus de réforme démocratique en profondeur, dans lequel l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont pleinement respectés et ouvrant la voie à des élections libres et régulières.
6. Le Conseil rappelle qu'il soutient une Égypte démocratique, pluraliste et stable, partenaire clé de l'UE, consciente du rôle important qu'elle a à jouer dans la région et partageant son objectif d'œuvrer à la stabilité, à la paix et à la prospérité dans le Bassin méditerranéen et au Moyen Orient. L'UE est déterminée à accompagner, dans le cadre d'un partenariat, le processus de transformation de l'Égypte en mobilisant, en réexaminant et en adaptant les instruments existants afin de soutenir les réformes politiques, économiques et sociales. L'UE est prête à apporter son aide au peuple égyptien dans ce processus de transformation, en tenant compte de l'évolution future de la situation."

Tunisie - Conclusions

Le Conseil s'est penché sur la situation en Tunisie et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil salue le courage et la détermination du peuple tunisien et sa lutte pacifique pour ses droits et ses aspirations démocratiques. Il regrette la violence de la répression et les pertes de vies humaines pendant les événements récents. Il réaffirme sa pleine solidarité et son appui à la Tunisie et aux Tunisiens dans leurs efforts en vue de la mise en place d'une démocratie stable, de l'Etat de droit et du pluralisme démocratique dans le plein respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.
2. Aujourd'hui, grâce au processus de transition démocratique, le partenariat entre la Tunisie et l'Union européenne est appelé à être renforcé afin d'appuyer l'affirmation de la démocratie, ainsi que les réformes économiques et sociales.
3. Le Conseil se félicite des engagements pris par le gouvernement de transition et l'encourage à poursuivre la mise en œuvre des mesures concernant la libération des prisonniers politiques, la légalisation des partis politiques démocratiques et des associations et l'ouverture du champ d'action de la société civile et des médias qui constituent des premières étapes nécessaires à la démocratisation et à la stabilisation du pays.
4. Le Conseil se félicite de la décision qui a été prise de tenir, dans les meilleurs délais, des élections présidentielles et législatives qui soient démocratiques, libres et transparentes. L'Union européenne est prête, dans ce contexte et à la demande de la Tunisie, à apporter son appui politique et son aide juridique, technique et matérielle à la préparation et à l'organisation du processus électoral, entre autres sous la forme de l'envoi d'une mission préparatoire, ainsi que d'observation électorale.
5. Le Conseil salue également, dans le cadre d'un respect accru des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la constitution de la Commission supérieure pour la réforme politique, ainsi que des Commissions nationales chargées de faire toute la lumière sur les faits de violence qui ont eu lieu pendant les manifestations et sur la corruption. Il souligne l'importance de l'intégrité et de l'indépendance de ces commissions et est prêt à leur apporter son concours si besoin en est.
6. Le Conseil a adopté, en consultation avec les autorités tunisiennes, des mesures restrictives ciblées à l'encontre de personnes responsables de détournements de fonds publics.

7. L'Union européenne se tient également prête à mobiliser l'ensemble de ses instruments pour mieux accompagner le cours des réformes politiques, économiques et sociales en Tunisie, pour renforcer ses institutions démocratiques et soutenir davantage la société civile du pays. En même temps, l'Union européenne prévoit, dans le cadre de la politique européenne de voisinage d'actualiser sa stratégie et son assistance vis-à-vis de la Tunisie afin de refléter le contexte nouveau et les aspirations du peuple tunisien y compris par la conclusion, avec le gouvernement issu des prochaines élections démocratiques, des discussions sur le statut avancé qui constitue un instrument fondamental pour la pleine valorisation de la coopération politique, socio-économique et sectorielle entre l'UE et la Tunisie."

Le Conseil a adopté une décision concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie, dans le but de prévenir le détournement de fonds publics.

Biélorussie - Conclusions

Le Conseil s'est penché sur le cas de la Biélorussie et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant ses conclusions précédentes sur la Biélorussie, notamment celles d'octobre 2010, ainsi que la déclaration du 20 décembre 2010 de la Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Catherine Ashton, ainsi que d'autres déclarations de l'UE concernant le scrutin présidentiel du 19 décembre 2010 et les violences qui ont éclaté ensuite, le Conseil regrette profondément que, selon l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH), l'élection présidentielle ait démontré que la Biélorussie avait encore un très long chemin à parcourir pour respecter les engagements qu'elle a pris à l'égard de l'OSCE. En particulier, le processus électoral s'est sensiblement détérioré au cours du comptage des suffrages, ce qui a décrédibilisé les mesures prises pour améliorer le déroulement du scrutin.
2. Le Conseil déplore particulièrement les violences commises par les autorités biélorusses au cours de la nuit qui a suivi l'élection. Il condamne résolument l'arrestation de nombreux candidats à la présidence, de centaines de militants, journalistes et représentants de la société civile, ainsi que la mise en détention et le harcèlement, pour des motifs politiques, de membres de l'opposition, des médias indépendants et de la société civile.
3. Le Conseil demande une fois de plus que les personnes détenues pour des raisons politiques à la suite du scrutin du 19 décembre soient immédiatement libérées et réhabilitées. Le Conseil insiste auprès de la Biélorussie pour qu'elle respecte les droits des détenus et de leur famille, en accordant une attention particulière aux enfants des détenus, ainsi que le droit de ces personnes à être assistées d'un avocat. Il souligne en outre que les membres de la famille doivent pouvoir entrer en contact avec les détenus. Le Conseil appelle les autorités biélorusses à cesser de persécuter les forces démocratiques, les médias indépendants, les représentants de la société civile ainsi que les étudiants, et à s'abstenir de toute sanction ou discrimination à l'encontre des personnes qui exercent leur droit à la liberté d'expression et de réunion, y compris les dirigeants des partis d'opposition.
4. L'UE déplore la décision prise par les autorités biélorusses de ne pas renouveler le mandat du bureau de l'OSCE à Minsk. L'UE est absolument convaincue que le mandat du bureau de l'OSCE n'est pas encore rempli et demande que les autorités biélorusses reviennent sur cette décision de toute urgence.

5. Compte tenu des événements qui se sont produits récemment et de l'évolution actuelle de la situation, le Conseil a décidé d'appliquer des interdictions de séjour et un gel des avoirs à l'encontre des responsables des fraudes électorales commises lors du scrutin présidentiel du 19 décembre 2010 et de la répression violente exercée ensuite contre l'opposition démocratique, la société civile et les représentants des médias indépendants. Par ailleurs, le Conseil a décidé de rétablir les interdictions de séjour visant certains ressortissants biélorusses, qui avaient été appliquées après les élections de 2004 et 2006 et la répression exercée contre la société civile et l'opposition démocratique, et qui étaient suspendues depuis le 13 octobre 2008 afin d'encourager la réalisation de progrès. Ces mesures restrictives, de même que la liste des personnes visées, restent ouvertes et susceptibles d'être révisées à tout moment. Le Conseil souligne que la libération et la réhabilitation de tous les détenus politiques constitueraient un facteur essentiel à cet égard. Une telle démarche, accompagnée de progrès en ce qui concerne la poursuite de la réforme du code électoral, la liberté d'expression et des médias de même que la liberté de réunion et d'association, ouvrirait la voie à une levée des mesures restrictives.
6. L'Union européenne reste fermement résolue à renforcer son soutien aux citoyens et à la société civile de la Biélorussie. C'est pourquoi l'UE élabore en ce moment des mesures d'aide d'urgence en faveur des victimes de la répression détenues pour des raisons politiques et de leur famille, ainsi que des mesures de soutien à la société civile. En outre, elle réévaluera l'aide qu'elle apporte à la Biélorussie, qui vise à répondre aux besoins de la population, pour renforcer le soutien à la société civile et en particulier aux ONG et aux étudiants, y compris par le biais de la Conférence internationale des donateurs qui se tiendra à Varsovie le 2 février.
7. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à la facilitation des contacts entre personnes avec la Biélorussie, dans l'intérêt de la population biélorusse dans son ensemble. Il espère que des négociations pourront débiter en vue de conclure avec la Biélorussie des accords relatifs à la réadmission et à l'assouplissement des formalités de délivrance des visas, dès que les directives de négociation auront été adoptées. En attendant la conclusion de tels accords, l'UE encouragera une meilleure utilisation des possibilités offertes par le code communautaire des visas, notamment la latitude laissée aux États membres pour supprimer ou réduire les frais de visa pour certaines catégories de citoyens.
8. L'UE reste attachée à sa politique consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique, notamment au travers du dialogue et du Partenariat oriental, et elle rappelle qu'elle n'a jamais cessé de proposer un renforcement de ses relations avec la Biélorussie. Le Conseil répète qu'un tel renforcement est subordonné aux progrès réalisés par les autorités biélorusses pour respecter les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'homme. L'Union reste ouverte à la consolidation des relations bilatérales avec la Biélorussie, pour autant que les autorités de ce pays prouvent qu'elles sont disposées à respecter lesdits principes. Le Conseil réexaminera périodiquement la situation en Biélorussie et est prêt à envisager au besoin d'autres mesures ciblées dans tous les domaines de la coopération."

Le Conseil a adopté une décision concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie ainsi qu'un règlement concernant des mesures restrictives à l'encontre du président Loukachenko et de certains fonctionnaires de Biélorussie

Ces mesures restrictives comportent une interdiction de visa et un gel des avoirs qui visent les responsables des fraudes électorales commises lors du scrutin présidentiel et de la répression violente exercée ensuite en décembre dernier et en rapport avec les élections de 2004 et de 2006 et les répressions qui ont suivi. Les restrictions à la liberté de mouvement qui avaient été suspendues en 2008 ont été rétablies. Au total, près de 160 personnes font à présent l'objet de mesures restrictives.

Liberté de religion et de conviction

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la liberté de religion et de conviction et est convenu de revenir ultérieurement sur cette question.

Côte d'Ivoire - Conclusions

Le Conseil a procédé à un bref échange de vues sur la Côte d'Ivoire et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Rappelant les conclusions du Conseil européen du 17 décembre 2010 et les conclusions du Conseil des affaires étrangères du 13 décembre 2010, l'UE réaffirme son engagement en faveur de la paix et de la démocratie en Côte d'Ivoire et en faveur du respect de la volonté qu'a exprimée souverainement le peuple ivoirien en élisant Alassane Ouattara comme président, résultat électoral qui a été validé par les Nations Unies. L'UE demande à tous les acteurs civils et militaires de reconnaître l'autorité du président démocratiquement élu et de son gouvernement et réaffirme qu'elle ne considérera comme légitimes que les institutions et organes qui se soumettent à son autorité.
2. L'UE condamne vigoureusement les violences perpétrées contre la population civile, y compris les violations des droits de l'homme, et rappelle que les auteurs de ces violations seront tenus pour responsables de leurs actes.
3. L'UE salue et soutient la position ferme et unie de ses partenaires africains, la CEDEAO, l'UEMOA et l'Union africaine, qui déploient des efforts pour favoriser une passation pacifique des pouvoirs au président Alassane Ouattara et à son gouvernement. À cet égard, l'UE se félicite de la position claire et nette adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de ces organisations.
4. L'UE réaffirme qu'elle soutient sans réserve les Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), notamment sa mission de maintien de la paix et son mandat de protection des civils, du président Ouattara et de son gouvernement. L'UE demande que soit levé immédiatement le blocus de l'hôtel du Golf. Elle se félicite de l'adoption unanime de la résolution 1967 du Conseil de sécurité des Nations Unies renforçant l'ONUCI. L'UE condamne fermement les attaques lancées contre celle-ci, exige que cesse immédiatement la diffusion de messages incitant à la violence et lance un appel pour que soit pleinement respecté le mandat de l'ONUCI.
5. Depuis décembre 2010, le Conseil a adopté un certain nombre de décisions imposant et élargissant l'application de mesures restrictives ciblées, comprenant une interdiction de visa et un gel des avoirs. Ces mesures visent les personnes et entités qui s'opposent à l'autorité du président légitime, entravent la passation des pouvoirs et financent l'ancien président Gbagbo. L'UE examinera régulièrement les mesures restrictives afin de s'assurer de leur efficacité et de leur poids, et évaluera notamment la possibilité d'en accroître la portée. L'UE encourage l'adoption de mesures analogues par d'autres partenaires internationaux majeurs, y compris les organisations multilatérales et régionales.

6. L'UE continuera à apporter un soutien et une aide humanitaire aux personnes les plus vulnérables en Côte d'Ivoire, en particulier aux personnes déplacées et aux réfugiés qui ont trouvé refuge dans les pays voisins.
7. L'UE réaffirme sa volonté de promouvoir le respect de la démocratie et l'État de droit en Côte d'Ivoire et est prête à accroître son soutien au peuple ivoirien et à ses autorités légitimes."

Le Conseil a adopté une décision et un règlement d'exécution étendant les mesures restrictives ciblées à l'encontre de l'ancien président Gbagbo et de ses partisans.

Soudan - Conclusions

Le Conseil a eu une brève discussion sur le Soudan et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil note avec satisfaction que le référendum sur le Sud-Soudan, qui constitue une étape décisive dans la mise en œuvre de l'accord de paix global, s'est déroulé dans le calme, de façon crédible et dans les délais. Il félicite la population du Sud-Soudan pour la détermination dont elle a fait preuve en allant voter massivement, le taux de participation ayant nettement dépassé la barre des 60%. Le Conseil salue le rôle déterminant joué par les parties à l'accord de paix global, par la commission chargée de l'organisation du référendum au Sud-Soudan et par le bureau du référendum au Sud-Soudan; il rappelle toute l'importance du soutien et de l'assistance fournis par les Nations unies, et notamment du rôle joué par la mission des Nations unies au Soudan.
2. Le Conseil salue la contribution de la mission d'observation électorale de l'UE chargée de surveiller le processus référendaire. Il prend acte de la déclaration préliminaire que la mission a publiée le 17 janvier 2011, dans laquelle elle se félicite que ce processus se soit déroulé dans le calme et de manière crédible et que la participation ait été massive.
3. Le Conseil se félicite de l'annonce des résultats préliminaires du référendum sur le Sud-Soudan, qui font apparaître un vote massif en faveur de la sécession. Dans l'attente de l'annonce des résultats définitifs, le Conseil affirme une nouvelle fois que l'UE s'engage à respecter la volonté de la population du Sud-Soudan et il se réjouit que le gouvernement soudanais se soit engagé à faire de même, comme cela a été réaffirmé lors de la réunion de haut niveau sur le Soudan qui s'est tenue aujourd'hui à Addis-Abeba. Il invite les deux parties à l'accord de paix global à continuer à assurer la sécurité de toutes les populations du Soudan.
4. Le Conseil souligne que l'UE poursuivra le dialogue tant avec le Nord et qu'avec le Sud, quelle que soit l'issue du référendum.
5. Le Conseil invite l'ensemble des parties à trouver rapidement des solutions à tous les problèmes qui subsistent concernant l'accord de paix global et l'après-référendum, notamment la question du statut d'Abyei, les modalités en matière de citoyenneté et la tenue de consultations populaires dans les régions du Nil bleu et du Kordofan méridional. Il se félicite du lancement de consultations populaires dans la région du Nil bleu.
6. Le Conseil demeure particulièrement préoccupé par le retard pris dans le règlement de la question du statut d'Abyei. Il note avec satisfaction que les dirigeants des tribus locales ont récemment trouvé un terrain d'entente, puis conclu un accord concernant les migrations et la sécurité; il juge cette étape encourageante. Il invite les parties à l'accord de paix global à régler la question du statut futur d'Abyei par un dialogue pacifique permettant d'aboutir à une solution équitable et durable.

7. L'UE continue de soutenir les efforts déployés par le groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan en vue de faciliter les négociations entre les parties à l'accord de paix global et elle est disposée à apporter toute l'aide supplémentaire qui serait nécessaire.
8. Le Conseil demeure profondément préoccupé par la recrudescence de la violence au Darfour, où 43 000 personnes ont encore dû être déplacées. Il déplore que les travailleurs humanitaires soient victimes d'enlèvements, ce qui a des répercussions graves sur les possibilités d'apporter une quelconque assistance aux populations vulnérables. Le Conseil invite toutes les parties à cesser les hostilités et à permettre au personnel de la MINUAD et aux travailleurs humanitaires d'accéder sans restrictions et sans entraves aux populations.
9. Le Conseil souligne qu'il faut que l'ensemble des parties, y compris les mouvements armés, s'engagent véritablement dans le processus de paix de Doha devant conduire à la conclusion d'un accord de paix sur le Darfour qui soit global et inclue toutes les parties. Il espère que le processus de paix de Doha connaîtra une issue positive dans un avenir proche.
10. Le Conseil rappelle au gouvernement du Soudan qu'il se trouve dans l'obligation de coopérer avec la Cour pénale internationale en vertu de la résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations unies.
11. Le Conseil continuera de suivre attentivement l'évolution de la situation au Soudan."

Sahel - Conclusions

Le Conseil a eu une brève discussion sur le Sahel et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil rappelle ses conclusions du 25 octobre 2010 et l'engagement qu'il a pris d'élaborer une stratégie holistique et intégrée de l'UE pour la sécurité et le développement du Sahel. Le Conseil se déclare vivement préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans certains pays de la région du Sahel.
2. L'enlèvement et l'assassinat de citoyens européens par des terroristes à Niamey mettent en évidence la menace croissante que représentent la criminalité organisée et les réseaux terroristes dans la région en particulier Al-Qaida pour le Maghreb islamique (AQMI). Ces menaces touchent directement les populations locales et les États de la région, notamment la Mauritanie, le Mali et le Niger. Elles affectent également la sécurité des ressortissants européens. Elles affaiblissent les structures étatiques, freinent le développement économique et social des pays concernés et compromettent les actions européennes et internationales en matière de coopération au développement, destinées à bénéficier à la population.
3. Parfaitement conscient des nombreux défis auxquels la région est confrontée, le Conseil attend avec intérêt qu'une stratégie globale de l'UE pour le Sahel soit rapidement présentée dans les semaines à venir afin qu'elle soit examinée et adoptée dès que possible. Le Conseil rappelle également qu'il est nécessaire de renforcer la coopération entre l'UE et ses États membres, les États de la région, l'Union africaine (UA), les Nations Unies et les autres partenaires internationaux dans la mise en œuvre de ladite stratégie."

Liban - Conclusions

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil continue de suivre attentivement l'évolution de la situation au Liban.
2. Le Conseil prend note de la nomination de M. Mikati au poste de Premier ministre par le président Sleimane. Il appelle les autorités libanaises à rechercher le consensus le plus large possible et à préserver l'unité, dans le respect des principes consacrés par la Constitution libanaise, de l'accord de Taef et de toutes les obligations internationales du Liban.
3. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache au fonctionnement indépendant et démocratique des institutions libanaises, à l'abri de toute ingérence, y compris extérieure. Le Conseil appelle toutes les parties à coopérer dans un esprit de dialogue et de consensus et à s'abstenir de tout acte de violence ou d'intimidation.
4. Le Conseil salue le travail accompli par le gouvernement d'union nationale dirigé par le Premier ministre Saad Hariri depuis les élections démocratiques de 2009.
5. Le Conseil réaffirme qu'il demeure résolu à soutenir le Tribunal spécial pour le Liban (TSL), juridiction indépendante créée par la résolution 1757 du Conseil de sécurité des Nations unies et fondée sur les normes de justice pénale les plus élevées. Le TSL doit poursuivre ses travaux sans entrave et avec la coopération du gouvernement libanais. Son financement doit être préservé. À cet égard, le Conseil note que l'UE et les différents États membres se tiennent prêts à octroyer des fonds supplémentaires. L'UE encourage parallèlement d'autres à y contribuer.
6. Le Conseil demeure résolu à renforcer la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale, l'unité et la stabilité du Liban. Le Conseil rappelle l'importance qu'il attache à l'application pleine et entière de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1559, 1680, 1701 et 1757.
7. Le Conseil salue et appuie le rôle déterminant que joue la FINUL, dont les activités aux côtés des forces armées libanaises restent essentielles pour assurer la paix dans la région."

Au cours du dîner, la Haute Représentante a mené une discussion sur la situation au Liban.

Iran

Au cours du dîner, la Haute Représentante a informé les ministres des pourparlers qu'elle a menés avec l'Iran au nom des E3+3 (France, Allemagne, Royaume-Uni, Chine, Russie et États-Unis) à Istanbul les 21 et 22 janvier.

Proche-Orient

Au cours du dîner, la Haute Représentante a fait un compte rendu du déplacement qu'elle a effectué récemment au Proche-Orient pour préparer la réunion du Quatuor qui doit avoir lieu le 5 février.

Partenaires stratégiques - Russie

Au cours du dîner, la Haute Représentante et les ministres ont débattu de la manière de faire progresser les travaux concernant les partenaires stratégiques de l'UE et ont examiné les objectifs de l'UE pour la Russie.

DIVERS

Albanie

La délégation slovène a soulevé la question de savoir quelle suite donner aux relations avec l'Albanie compte de l'évolution récente de la situation. La Haute Représentante et le commissaire Füle ont rendu compte de la visite que le directeur général Miroslaw Lajcak a effectuée récemment à Tirana.

Haïti

La délégation espagnole a évoqué la question de l'impasse politique dans laquelle se trouve Haïti à la suite du premier tour de l'élection présidentielle. Le Conseil a souligné l'importance de la tenue d'un second tour et la Haute Représentante a indiqué que l'UE était disposée à apporter un soutien en matière d'observation électorale.

Iran - exécution de Mme Zahra Bahrami

La délégation néerlandaise a soulevé la question de l'exécution de Mme Zahra Bahrami, ressortissante néerlandais-iranienne, le 29 janvier à Téhéran et a proposé des mesures de suivi à prendre au niveau de l'UE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

Guinée-Bissau - Ouverture de consultations

Le Conseil a invité les autorités de la Guinée-Bissau à tenir des consultations en application de l'article 96 de l'accord de Cotonou, cadre des relations entre l'UE et les pays ACP. Cette décision témoigne de l'inquiétude de l'UE en ce qui concerne la situation en Guinée-Bissau après la mutinerie du 1^{er} avril 2010 et la situation générale en matière de gouvernance dans le pays.

Pour plus d'informations, voir le communiqué de presse [5750/11](#).

Rapport sur l'action de l'UE au Pakistan

Le Conseil a pris note du deuxième rapport sur la mise en œuvre du plan portant sur le renforcement de l'action de l'UE au Pakistan.

Le plan portant sur le renforcement de l'action de l'UE en Afghanistan et au Pakistan a été approuvé par le Conseil le 27 octobre 2009¹. En avril 2010, la Haute Représentante a présenté au Conseil le premier rapport semestriel sur la mise en œuvre du plan d'action concernant le Pakistan.

Réexamen de la liste de l'UE des personnes, groupes et entités impliqués dans des actes de terrorisme

Le Conseil a réexaminé les listes de l'UE des personnes, groupes et entités auxquels s'appliquent les articles 2, 3 et 4 de la position commune 2001/931/PESC ainsi que l'article 2, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 2580/2001. Après examen de toutes les nouvelles informations pertinentes, le Conseil a décidé de confirmer l'inscription de l'ensemble de ces personnes, groupes et entités sur les listes établies en juillet 2010 (décision 2010/386/PESC et règlement (UE) n° 610/2010).

Comme à l'accoutumée, des lettres de notification seront adressées aux personnes, groupes et entités concernés (si une adresse est disponible) et un avis sera publié au Journal officiel (série "C").

En décembre 2010 déjà, le Conseil a réexaminé la liste de l'UE des personnes, groupes et entités auxquels s'applique uniquement l'article 4 de la position commune 2001/931/PESC. Après examen de toutes les nouvelles informations pertinentes, le Conseil a confirmé la liste figurant à l'annexe de la position commune 2009/468/PESC du 15 juin 2009.

¹ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/gena/110789.pdf

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

PSDC - Conclusions

Le Conseil a adopté les conclusions figurant ci-après en ce qui concerne la politique de sécurité et de défense commune:

"Le Conseil accueille favorablement la lettre dite "de Weimar", datée du 6 décembre 2010, signée par la France, l'Allemagne et la Pologne, dans laquelle il voit une contribution importante de nature à donner une impulsion à la mise en place de la politique de sécurité et de défense commune, notamment en vue de renforcer les capacités militaires et civiles en Europe, en s'appuyant sur les efforts qui ont été déployés au cours des dernières présidences et sur les résultats déjà obtenus.

Le Conseil invite la Haute Représentante, agissant en étroite coopération avec les États membres par l'intermédiaire du Comité politique et de sécurité, du Comité militaire de l'UE et de l'Agence européenne de défense, et en concertation avec les parties concernées, à faire avancer les travaux relatifs à l'ensemble important de questions soulevées dans la lettre, et il attend avec intérêt les propositions qui seront présentées par la Haute Représentante, dans le cadre du mandat qui lui a été donné par le Conseil européen, dans ses conclusions de septembre 2010, en ce qui concerne la coopération entre l'UE et l'OTAN dans le domaine de la gestion des crises.

Dans ces conditions, le Conseil invite la Haute Représentante à présenter un rapport sur les travaux en cours concernant ces questions, afin que celui-ci puisse être examiné lors de l'une des sessions du Conseil des affaires étrangères qui se tiendra d'ici la mi-2011, l'objectif étant de parvenir, dans la mesure du possible, à des résultats concrets avant la fin de l'année."

POLITIQUE COMMERCIALE

Ouzbékistan - Textiles

Le Conseil a autorisé la signature d'un protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et l'Ouzbékistan en vue d'étendre les dispositions de l'accord au commerce de textiles (*doc. [16382/10](#)*).

Le texte du protocole (*doc. [16388/10](#)*) sera transmis au Parlement européen pour approbation.

ÉDUCATION

Participation de la Suisse à des programmes de l'UE

Le Conseil a approuvé la conclusion d'un accord avec la Suisse sur les conditions de sa participation au programme "Jeunesse en action" et au programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (2007-2013) (*doc. [12818/10](#)*).